



Supplément au certificat Europass^(*)



1. Intitulé du certificat

**« Réaliser le traitement par pistolage d'une surface métallique
» (PEINTINDUS2) associé au métier de Peintre Industriel**

(¹) dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

'Een metalen oppervlak spuiten' (PEINTINDUS2) sluit aan bij de functie van industrieel schilder

„Eine Metalloberfläche spritzen“ (PEINTINDUS2) verbunden mit dem Beruf des Industriemalers (DE)

“Spray-painting a metal surface” (PEINTINDUS2) associated with the job of industrial painter (EN)

(¹) Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

- Respecter les consignes de sécurité et d'environnement (EPI - EPC)
- Installer les protections, les clôtures et la signalisation de chantier.
- Choisir l'outillage et les équipements adéquats nécessaires à l'activité.
- Vérifier l'état d'une installation (poste de sablage, poste de pistolage) avant le début du travail.
- Acheminer sur le poste de travail l'outillage, l'équipement et la matière première.
- Prélever la quantité de matière d'œuvre nécessaire au travail à réaliser.
- Signaler les risques d'insécurité que le travailleur ne sait pas résoudre lui-même.
- Vérifier la nature des matériaux constituant le support.
- S'assurer de la pertinence des instructions techniques d'exécution (y compris conditions climatiques et point de rosée).
- Masquer les parties qui ne sont pas à traiter.
- Installer les protections.
- Dégraissier le support.
- Dérouiller manuellement le support. Contrôler l'état du support par rapport à la référence imposée (S).
- Travailler l'état du support jusqu'au degré imposé (S).
- Assurer la propreté du support avec le moyen approprié.
- Préparer les produits à appliquer dans le respect des fiches techniques.
- Calculer l'épaisseur humide à appliquer en fonction du mélange des produits.
- Appliquer l'épaisseur de peinture imposée en surface plane.
- Appliquer l'épaisseur de peinture imposée en surface de forme complexe.
- Contrôler l'épaisseur humide du produit appliqué.
- Respecter le degré de finition imposé.
- Effectuer des retouches.
- Nettoyer le matériel.
- Ranger le matériel.
- Remettre les produits aux emplacements prévus.
- Evacuer les déchets aux endroits appropriés.
- Nettoyer l'outillage individuel.
- Ranger l'outillage individuel.
- Veiller au bon état de fonctionnement des machines.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le peintre industriel assure, sur base d'instructions verbales et/ou écrites, les opérations de traitement des surfaces jusqu'à l'application d'une ou plusieurs couche(s) de finition dans le but d'apporter une protection optimale contre les dégradations ou la corrosion des pièces ou structures métalliques. Il intervient sur des ouvrages tels que citernes, tuyauteries, torchères, tours de distillation, réservoirs, grues, ouvrages d'art (ponts, écluses, viaducs), gazomètres, toitures, ferronneries, menuiseries métalliques et charpentes, pylônes, moyens de transport, En ayant recours à diverses techniques et en fonction de la nature des travaux à exécuter. Il travaille dans le respect des consignes en vigueur, des règles de sécurité d'hygiène et d'environnement.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

^(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de la validation des compétences, service public. Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel. 00-32-2- 371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi Évaluation binaire : OK / NOK
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	Accords internationaux

--	--

Base légale

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel	100 %	4 H
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.validationdescompetences.be

www.europass.cedefop.europa.eu